

cution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Fait à Papeete, le 31 août 1854.

Signé : PAGE.

Le chef du service administratif,

Signé : G. DE COOLS.

Certifié conforme :

Papeete, le 1^{er} septembre 1854.

Le contrôleur colonial,

Signé : M^{co} DE CHICOURT.